

Réunion du Conseil Municipal du 28 février 2017

Points à l'ordre du jour :

Vote Comptes Administratifs et comptes de gestions 2016, travaux accessibilité et extension de l'école, Fonds Indemnité de Prévention de la Délinquance (FIPDR) - devis complémentaire, sécurisation du carrefour Route des Bois - demande de subvention dans le cadre des Amendes de police, école numérique, C.A.U.E. – début de l'étude, chemins ruraux, orientations budgétaires 2017, renouvellement ligne de trésorerie et questions diverses

Délibérations votées par le Conseil Municipal

▪ Comptes de gestion et comptes administratifs 2016

Présentation des comptes administratifs commune, CCAS, Eau et Assainissement et lotissement :

Budget commune :

Section de fonctionnement

Les montants des dépenses et des recettes s'élèvent respectivement à 478 157,81 € et à 674 366,73 €. D'où un excédent brut de 196 208,92 € avec un virement à la section investissement de 133 956,38 € d'où un excédent net de 62 252,54 €

Section d'investissement

Les dépenses réalisées s'élèvent à 201 306,63 € et les recettes à 107 809,25 € d'où un déficit d'investissement de 93 497,38 €.

Budget Eau/Assainissement :

Section de fonctionnement

Les montants des dépenses et des recettes s'élèvent respectivement à 89 536,88 € et à 107 906,38 €. D'où un excédent net de 18 369,70 € (pas de virement à la section d'investissement).

Section d'investissement

Les dépenses réalisées s'élèvent à 76 726,90 € et les recettes à 98 212,65 € d'où un excédent d'investissement de 21 485,75 €.

Budget CCAS :

Montant des dépenses 3 144,08 € et 4 312,86 € de recettes d'où un excédent de clôture de 1 168,78 €

Budget Lotissement :

Les dépenses s'élèvent à 145 577,99 € et les recettes à 47 868,03 €

Les comptes de gestion et les comptes administratifs 2016 sont votés à l'unanimité, Mr le Maire n'ayant pas pris part au vote.

▪ Indemnités des élus

Suite à la mise en place de la réforme du Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR) applicable à la Fonction Publique Territoriale, il convient de modifier les délibérations fixant les indemnités des élus du 28/03/2014 et du 07/12/2016. Ces indemnités subiront automatiquement les majorations correspondant à toute augmentation du traitement indiciaire afférent à l'indice brut terminal de la Fonction Publique Territoriale.

- **Personnel communal – Création d'un poste de Rédacteur principal de 2^{ème} classe**

Création de ce poste à temps non complet sur la base de 17 heures hebdomadaires.

Questions diverses

- **Travaux accessibilité école**

L'ouverture des offres a eu lieu le 13/02. Suite aux négociations avec les entreprises, la Commission d'Appel d'Offres se réunira le 03/03 pour arrêter la liste des entreprises retenues.

La Région, dans le cadre de son plan en faveur du soutien à la ruralité, a accordé une subvention de 55 440 € pour la réalisation de ce projet.

- **Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation (FIPDR) – Mise en sécurité du bâtiment école**

Présentation d'un devis supplémentaire de 1 960,46 € HT à ajouter au dossier qui a été déposé à la Préfecture pour un montant initial de 3 560,32 € HT dans le cadre d'une demande de subvention.

- **Renouvellement de la ligne de trésorerie**

La ligne de trésorerie actuelle arrive à échéance le 24/03/2017. Dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée (délibération du 28/03/2015), Mr le Maire informe qu'une nouvelle ligne de trésorerie a été mise en place dans les conditions suivantes :

Montant : 150 000 € - Durée : 12 mois – Marge : 1,40 % - Euribor 3 mois au 21/02/2017 : - 0,329 % soit un taux actuel de 1,071% - Frais de dossier : 300 €

- **Orientations budgétaires 2017**

La priorité est donnée aux travaux école – accessibilité et ensuite à l'entretien des bâtiments communaux et à la voirie.

- **Divers**

- Carrefour Rue de la Maison Neuve et de la Route des bois : présentation d'un projet pour la mise en sécurité de ce carrefour. Dossier à l'étude
- Ecole numérique : le matériel a été installé pendant les vacances scolaires.
- CAUE (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et d'Environnement) : le début de l'étude pour l'aménagement du Bourg va débiter.
- Contrat d'assurance statutaire du personnel : suite à la mise en concurrence, Groupama a proposé une baisse des taux de cotisation pour l'année 2017.
- Présentation de l'offre du journal La Montagne : proposition de mettre en place un lien entre le site de la commune et celui de La Montagne. Ce lien permettrait d'accéder depuis le site de la commune aux actualités sur le journal de La Montagne concernant la commune pour un montant de 580,00 € TTC. Le Conseil Municipal ne donne pas suite au vu du montant du devis.